



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU S.M.I.A.

Mardi 11 juin 2019

RESOLUTIONS

Résolution n°1

Approbation du PV Assemblée Générale 2018

L'assemblée Générale adopte le procès verbal de la séance du 5 juillet 2018.

Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :

Résolution n°2

Examen et approbation des comptes annuels

Après audition :

- Du rapport financier relatant et commentant notamment l'activité de l'exercice 2018,
- Du rapport annuel du Commissaire aux Comptes contenant les observations et avis de celui-ci sur les comptes annuels de l'exercice 2018,
- Et des informations et précisions fournies lors des débats,

L'Assemblée Générale approuve :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018, dont la forme et le contenu ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et vérifiés par le Commissaire aux comptes

L'Assemblée donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion administrative et financière.

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :

Résolution n°3

Affectations du Résultat

Après audition :

- Du rapport financier relatant et commentant notamment l'activité de l'exercice 2018,
- Du rapport annuel du Commissaire aux Comptes contenant les observations et avis de celui-ci sur les comptes annuels de l'exercice 2018,
- Et des informations et précisions fournies lors des débats,

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat positif de l'exercice, soit 231 716 € en report à nouveau dans son intégralité.

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :

Résolution n°4

Examen et approbation des conventions réglementées

Après audition :

- Du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,

L'Assemblée Générale prend acte de l'absence de nouvelles conventions réglementées.

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :

Résolution n°5

Projet de budget 2019 et taux de cotisations

Afin de mener à bien les missions confiées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, le SMIA a présenté au Conseil d'Administration le projet de budget 2019. Ce projet a fait l'objet d'une validation par le Conseil en date du 18 décembre 2018.

Après audition du projet de budget 2019, ainsi que des informations et précisions fournies lors des débats,

1/ l'Assemblée Générale approuve le budget pour 2019,

2/ fixe comme suit les différents taux de cotisations pour 2019 :

- Droit d'entrée : 28 € HT par salarié

- Cotisations (% de la masse salariale – taux inchangé depuis 1981) :

- *Entreprises de toutes professions sauf Bâtiment : 0,40 % des salaires versés dans la limite du plafond de l'URSSAF avec un abattement de 2 %.

- *Entreprises relevant de l'activité du Bâtiment : 0,45 % des salaires versés dans la limite du plafond de l'URSSAF avec un abattement de 2 %.

- *Cotisation minimum et maximum :

- minimum pour le Personnel à temps partiel : base du SMIC, soit pour 2019, **73,02 € HT** par salarié.

- maximum : base 82 % du plafond de la Sécurité Sociale au 1er janvier de chaque année, soit pour 2019 et pour un taux de cotisations à 0,40 %, **130,26 € HT** par salarié avant l'abattement de 2 %.

-
- Cotisation complémentaire pour Personnel sous CDD et n'appartenant plus à l'entreprise en fin d'année : **9,50 € HT** par salarié.
 - Cotisation intérimaire : chaque visite médicale sera facturée 67,00 € HT (*chaque absence non excusée 48 heures à l'avance sera facturée 46,90 € HT – abattement de 30%*)

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :

Résolution n°6

Renouvellement partiel du collège Employeurs du Conseil d'Administration

Conformément aux statuts, le SMIA est administré paritairement par un conseil d'administration composé de 10 membres, parmi lesquels :

- ✓ La moitié sont des employeurs adhérents du SMIA élus par l'assemblée générale pour 4 ans, renouvelables, après avis des organisations professionnelles d'employeurs représentatives.

Deux mandats arrivent à leur terme en 2019 : Celui de Monsieur Gilles FRADIN et celui de Monsieur Richard MARCHAND.

Monsieur FRADIN sollicite le renouvellement de son mandat.

Monsieur MARCHAND ne sollicite pas le renouvellement de son mandat.

A ce jour, nous avons reçu une candidature : celle de Madame Laurence BARREAU, Directrice Hyper U Murs-Erigné.

Le mandat de Monsieur FRADIN est renouvelé et la candidature de Madame BARREAU est validée avec une échéance de leurs mandats en 2023.

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :

Résolution n°7

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toute formalité de droit.

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :



Nous sommes à votre disposition pour toute question

Contact : e.davy@sante-travail.net